



# Quels risques de pollutions ponctuelles ?

## Synthèse d'enquêtes sur l'Oudon

### Quelles pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires ?

Les agriculteurs ont parfois recours aux produits phytopharmaceutiques. Ces derniers font partie des outils de contrôle des adventices et de la santé des cultures. Ils visent l'optimisation des rendements. Les produits utilisés peuvent présenter des risques pour la santé humaine, tant des utilisateurs que des citoyens et consommateurs, mais aussi des dangers pour l'environnement, air et eau. Pour réduire ces risques, il faut limiter les expositions à ces produits, ce qui implique notamment des précautions d'emploi dans leur utilisation. Si plusieurs secteurs d'activité emploient ces produits phytosanitaires, l'agriculture en reste le principal consommateur.

# DES ENQUÊTES pour mieux connaître les pratiques

Le Syndicat du bassin de l'Oudon a coordonné la réalisation de courtes enquêtes auprès des agriculteurs du sous-bassin de l'Argos pour mieux connaître leurs pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires avant, pendant et après traitement. Cette démarche a été menée avec le concours de Phyteis<sup>(1)</sup> et la participation volontaire de 3 coopérative et négoce implantés sur ce territoire : Terrena, Hautbois et Pelé agriconseil. Le Syndicat tient à remercier l'engagement de l'ensemble de ces acteurs, ainsi que des agriculteurs qui ont bien voulu se prêter aux enquêtes et répondre en toute transparence sur un sujet jugé sensible.



Une trentaine d'enquêtes a été menée entre 2021 et 2022 chez les exploitants des 5 communes du bassin de l'Argos, à l'aide d'une application développée par Phyteis, OptiPhytO. Les questions posées par les conseillers ont permis d'échanger avec les agriculteurs, et de les sensibiliser aux bonnes pratiques d'utilisation des phytos. En cas d'identification d'éventuels risques, des axes d'amélioration potentiels ont pu être proposés pour éviter les impacts indésirables sur l'environnement.

## Un risque de pollution ponctuelle sur toutes les exploitations enquêtées

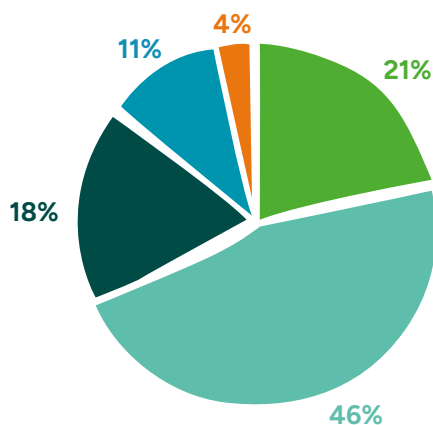
L'ensemble des données collectées sur les 30 fermes a fait l'objet d'une analyse globale et anonymisée. Premier point à ressortir des enquêtes : le risque de pollutions ponctuelles existe sur quasiment toutes les exploitations. En effet, ces dernières présentent presque toutes un fossé, un cours d'eau ou un avaloir d'eaux pluviales qui, sans pratique adaptée, pourraient rapidement être contaminés.

## Des pulvérisateurs aux caractéristiques techniques variées

Plus de 60% des agriculteurs réalisent les traitements avec des pulvérisateurs leur appartenant, un tiers avec des équipements provenant de CUMA et enfin une faible proportion (7%) font appel à des entreprises spécialisées. Les caractéristiques techniques des pulvérisateurs utilisés sont variables : datant de 1995 à 2020, 75% sont de type trainé, contre 18% porté et seulement 7% automoteur. Plus de 80% ont des cuves de capacité supérieure à 2500L. Plus de 60% ont une largeur d'épandage supérieure à 24 m. Plus de 80% utilisent des volumes de bouillie entre 80 et 150L/ha, 14% plus de 150L/ha et 4% moins de 80L/ha.

(1) Phyteis : anciennement UIPP - Union des Industriels de la Protection des Plantes.

## Répartition des exploitations enquêtées en fonction des surfaces traitées (en ha)



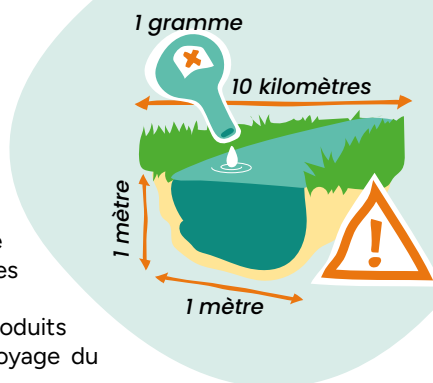
■ 20 à 50 ■ 51 à 100 ■ 101 à 150 ■ 151 à 300 ■ 301 à 500

La moitié des exploitations enquêtées traite entre 51 et 100 ha. Ces informations sont cohérentes avec les données du RGA 2020, qui montrent que la SAU moyenne des exploitations sur le bassin de l'Oudon s'élève à 69 ha. On notera toutefois une proportion importante d'exploitations de plus de 100 ha (33%) sur le secteur de l'Argos enquêté.

## POLLUTIONS PONCTUELLES : un risque évitable

De mauvaises pratiques peuvent conduire à une pollution accidentelle ou encore dite ponctuelle, qui n'est pas sans incidence sur le milieu. Par exemple, le renversement d'un bidon à proximité d'un fossé peut causer de gros dégâts, mais aussi un débordement lors du remplissage du pulvérisateur ou encore un mauvais rinçage de ce dernier : 1g de produit déversé accidentellement dans un fossé de 1m par 1m peut contaminer 10 km ! Cette pollution finit ensuite par rejoindre le cours d'eau dans lequel le fossé se jette. Selon les estimations, les pollutions ponctuelles représenteraient plus de 50% des contaminations de l'eau par les phytosanitaires.

Pour éviter les accidents, il est donc essentiel que les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires soient adaptées, depuis la préparation de la bouillie, jusqu'au nettoyage du matériel et à la gestion des eaux de lavage, en passant par la pulvérisation.



## De bonnes pratiques existent déjà

Les enquêtes mettent en évidence l'existence d'un certain nombre de pratiques positives chez les exploitants recourant aux produits phytosanitaires.

### Avant traitement :

► 100% des exploitations disposent de locaux phytosanitaires aérés et ventilés, ce qui limite les risques sanitaires pour les agriculteurs, et la dégradation des produits avec la chaleur et l'humidité. Les avantages d'un local phyto bien organisé sont nombreux :

- contribuer à la sécurité de l'utilisateur
- prévenir les risques de pollution ponctuelle
- assurer la bonne conservation des produits et de leurs propriétés,
- optimiser la gestion des stocks de produits,
- faciliter le travail de l'utilisateur,
- limiter les risques de confusion de produits pouvant engendrer des dégâts irréversibles sur les cultures.

Certains critères sont à respecter pour disposer d'un local aux normes, au regard de la réglementation liée au Code de la Santé ou au Code du Travail.



© Crédit photo Bayer

► Lors de l'enquête, 100% des pulvérisateurs utilisés ont été contrôlés depuis moins de 5 ans. Depuis, la réglementation en vigueur a évolué et impose une révision des pulvérisateurs tous les 3 ans, pour garantir leur bon fonctionnement et limiter les problèmes de défaillance matérielle.

### Pendant traitement :

► 96% des agriculteurs se servent de pulvérisateurs équipés de buses anti-dérives, toutes homologuées réduction des ZNT et utilisées de façon systématique par 74% des exploitants.



© Crédit photo Bayer

### Après traitement :

► 100% des emballages sont bien collectés, ce qui limite les risques de contamination sur le siège d'exploitation et permet de préserver le cadre de vie de l'utilisateur. Pour rappel, les emballages vides de produits phytosanitaires ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères et font l'objet d'une collecte particulière. Ces déchets à risque sont en effet collectés lavés et rincés puis éliminés par la filière Adivalor par l'intermédiaire des distributeurs.

► la quasi-totalité des exploitants effectuent leur rinçage au champ, ainsi que la vidange du fond de cuve, ce qui limite les risques de pollution ponctuelle à la ferme. En effet, à condition de respecter les bonnes pratiques (excluant les sols en pente ou gelés), la couverture végétale et les sols favorisent la dégradation des résidus de produits



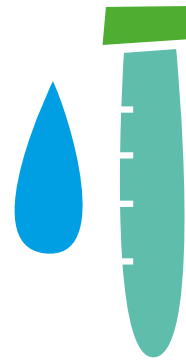
© Crédit photo Hautbois

phytosanitaires avant retour aux eaux superficielles et souterraines.

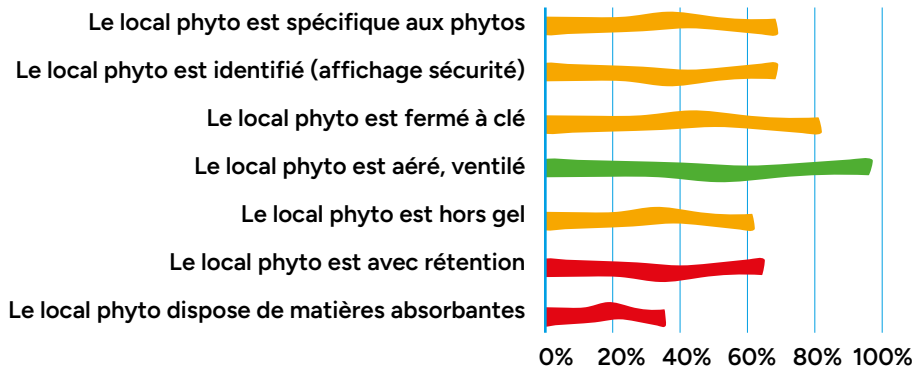
► une part importante des agriculteurs lavent bien les filtres ainsi que le bac d'incorporation, ce qui limite le risque de phytotoxicité lors d'utilisations ultérieures.

# Des améliorations restent toutefois à apporter

Certaines pratiques à risques pour la qualité de l'eau persistent toutefois et ce, parfois malgré des obligations réglementaires. Des points de vigilance demeurent et des améliorations restent encore à apporter.



## Avant traitement :



32% des locaux phytosanitaires n'ont pas de dispositif de rétention, et ces derniers n'ont pas toujours de matières absorbantes (pour 67%). En cas de renversement de produits phytosanitaires, cela constitue donc un risque de pollution ponctuelle important.

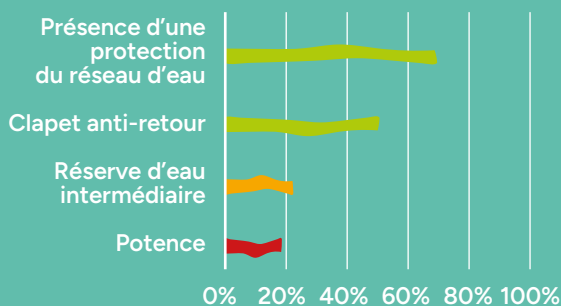
Alors que la distance avec le point d'eau le plus proche (*puits, forage, fossé ou cours d'eau*) est inférieure à 10 m dans 50% des cas, plusieurs facteurs de risques sont relevés :



### Remplissage du pulvérisateur :

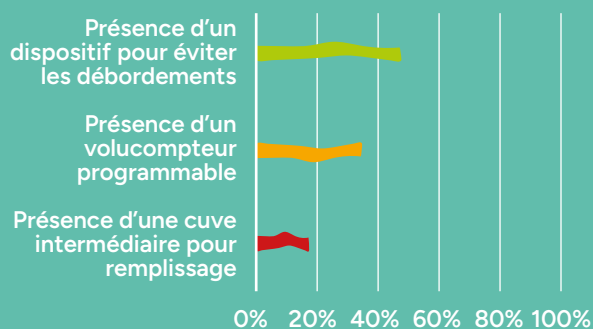
96% du remplissage du pulvérisateur s'effectue à la ferme. Cependant les  $\frac{3}{4}$  des agriculteurs ne disposent pas d'aire spécifique pour le remplissage qui se fait donc dans la cour, avec un risque en cas de débordement. Sur ceux qui disposent d'une aire de remplissage, 86% des aires ne sont pas imperméables.

### Protection du réseau d'eau :



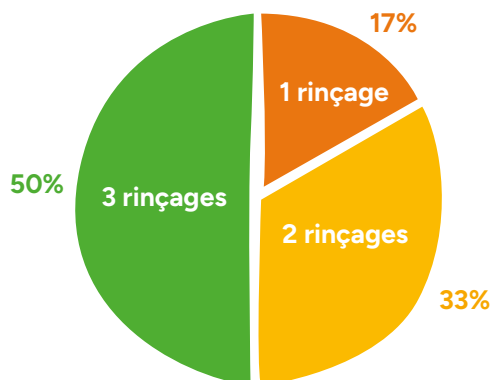
Il n'existe aucune protection du réseau d'eau pour 25% des sièges d'exploitations enquêtées. La réglementation prévoit pourtant que l'agriculteur doit mettre en place un équipement pour protéger son circuit d'alimentation en eau, à l'aide d'un des 3 équipements principaux conseillés : une réserve d'eau intermédiaire, une potence pour le remplissage du pulvérisateur et/ou un clapet anti-retour.

### Dispositif anti-débordement :



Pour plus de 50% des sièges exploitations, il n'existe aucun dispositif anti-débordement. Il existe des moyens simples d'éviter les débordements : une réserve d'eau intermédiaire ou un volucompteur programmable.

## Après traitement :



**50% des agriculteurs ne réalisent que 1 ou 2 rinçages, ce qui ne garantit pas une dilution suffisante des effluents et constitue un facteur de risque de pollution ponctuelle.**

Cette pratique n'est pas adaptée et ce, bien que 61% des pulvérisateurs disposent d'un rinçage automatique qui permet en principe de guider les exploitants dans la gestion du rinçage. Le rinçage se faisant au champ, l'impact est cependant moins important que s'il était fait à la ferme.

Pour rappel : afin d'éviter les pollutions ponctuelles au moment de la vidange du fond de cuve, la réglementation impose une 1<sup>ère</sup> dilution au 1/6<sup>ème</sup> de la bouillie phytosanitaire résiduelle (5 fois le volume du fond de cuve à pulvériser sur la parcelle). Un ou plusieurs rinçages sont ensuite nécessaires pour atteindre une dilution au 1/100<sup>ème</sup> imposée par la réglementation avant vidange au champ.

“ **Ce rinçage du pulvérisateur est essentiel pour éviter des risques de phytotoxicité sur les cultures à traiter à la suite.** ”

75% des agriculteurs lavent l'extérieur du pulvérisateur, ce qui est à saluer : cette pratique évite que les résidus de produits phytosanitaires présents sur l'extérieur du matériel soient ensuite entraînés par les eaux de pluie ou adhèrent aux parois du pulvérisateur et engendrent un risque de phytotoxicité pour les futures utilisations.

Cependant ce lavage se fait à la ferme pour 90% des cas, dans la cour, sur la fumière, sur une aire sécurisée ou ailleurs. Seule une exploitation est équipée d'un dispositif de récupération et traitement des effluents de type Phytobac®, Heliosec® ou Osmofilm® (photos : Phytobac).



# Des pistes d'actions à mettre en place sur le bassin de l'Oudon

Des points d'amélioration pour tous s'esquissent suite à ces enquêtes. Des actions peuvent être entreprises pour pallier l'absence de dispositifs de rétention et de matières absorbantes au niveau des locaux phytosanitaires.

Des outils de protection du réseau d'eau peuvent aussi être mis en place : réserve d'eau intermédiaire, clapet anti-retour, potence.

Une sensibilisation aux bonnes pratiques est également nécessaire pour le rinçage du pulvérisateur par dilution du fond de cuve au 1/100ème comme pour le lavage de l'extérieur du pulvérisateur sur des aires de lavage adaptées. Ces dernières pourraient être collectives par exemple, dans la mesure où 32% des exploitants utilisent du matériel de CUMA. Des financements existent pour la mise en place d'aires de lavage adaptées. Attention toutefois : pour pouvoir bénéficier de ces aides publiques, les demandes doivent être adressées avant réalisation des travaux.

A l'exception des aires de lavage et remplissage imperméables, ces actions semblent relativement faciles à mettre en œuvre. Elles ne représentent pas forcément des investissements importants pour les agriculteurs, mais elles nécessitent une prise de conscience des risques pour induire des changements vers des pratiques plus vertueuses pour la qualité de l'eau.

## En conclusion

2 actions essentielles à retenir pour réduire les risques de pollutions ponctuelles :

- 1 Sécuriser son réseau d'eau
- 2 Sécuriser son aire de remplissage et lavage de pulvérisateur

## La qualité de l'eau est l'affaire de tous :

pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher du Syndicat ou de votre conseiller habituel.



### Des phytos dans l'Argos, comme dans la plupart des affluents de l'Oudon

La qualité des eaux de l'Oudon et ses affluents est parfois affectée par la présence de produits phytosanitaires. L'Argos, affluent qui coule au sud du bassin-versant de l'Oudon, de Challain-la-Potherie à Marans, n'échappe pas à la règle.



### NOUS CONTACTER

6 rue de la Roirie  
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU

**02 41 92 52 84**

[contact@bvoudon.fr](mailto:contact@bvoudon.fr)

[www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

Action réalisée par :



Avec le concours financier de :

